

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 6
Nombre de suffrages exprimés 8

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 25 juillet 2012

L'an deux mil douze, le vingt cinq juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Chantal DORMEGNIES, Maire.

Date de la convocation : 20 juillet 2012

Présents :

Chantal DORMEGNIES, François Xavier HAUGMARD, Patrice RABILLER,
Marie-Cécile RIVIERE, René RENAUD et Jacques LAROCHE

Absent ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène NOIRAUD à René RENAUD
Thierry GARNIER à Patrice RABILLER

Absents :

Gilbert GEFFARD, Catherine FAUCONNIER, Sandy MARCINIAK, Bruno
CHIRON, Anne FIOLEAU et Patrice GILLIER

Secrétaire de séance :

François Xavier HAUGMARD

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2012 par l'ensemble des membres présents.

OBJET 520 : AMÉNAGEMENT RUE SALOMON RAITIG - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement de la rue Salomon Raitig.

Suite à la vérification et l'analyse des prix faite par le maître d'œuvre, il est apparu des variations importantes de prix unitaire. Il a donc été demandé à chaque entreprise de confirmer un certain nombre de points pour le 17 juillet 2012.

Les critères d'attribution ont été définis comme suit :

Délai : 20 %
Valeur technique : 30 %
Prix des prestations : 50 %

Résultat d'analyse des offres du 19/07/2012

	Montant des travaux HT		Valeur technique 30 %	Délai 20 %	Prix 50 %	Note finale sur 5
	sans option	avec option				
EIFFAGE	136 903,00	162 863,00	0,75	0,5	0,75	2,00
ARNAUD TP	107 295,80	127 183,79	0,75	0,6	1,25	2,60
SGTP RACAUD	93 336,25	118 031,25	0,75	0,45	1,5	2,70
PELLETIER	109 984,87	132 985,62	0,75	0,55	1	2,30

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la mieux disante, soit l'entreprise SGTP RACAUD pour des travaux avec option d'un montant de 118 031,25 € HT

OBJET 521 : PRIX DE VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT LES NOYERS PAREDS

Après délibération, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des lots du lotissement les Noyers Pareds comme suit :

N° du lot	Surface en m ²	Prix de vente		N° du lot	Surface en m ²	Prix de vente	
		TTC	HT			TTC	HT
1	742 m ²	23 000 €	20 327,59 €	10	697 m ²	21 300 €	18 839,67 €
2	717 m ²	22 200 €	19 621,74 €	11	692 m ²	19 800 €	17 578,09 €
3	714 m ²	22 100 €	19 533,69 €	12	720 m ²	22 100 €	19 542,56 €
4	655 m ²	20 400 €	18 025,07 €	13	660 m ²	20 400 €	18 032,46 €
5	651 m ²	20 400 €	18 019,16 €	14	855 m ²	26 200 €	23 170,21 €
6	582 m ²	18 200 €	16 077,70 €	15	671 m ²	20 800 €	18 383,17 €
7	397 m ²	13 800 €	12 125,30 €	16	878 m ²	27 000 €	23 873,11 €
8	439 m ²	14 100 €	12 438,22 €	17	769 m ²	20 800 €	18 528,04 €
9	607 m ²	19 100 €	16 867,16 €	18	599 m ²	19 100 €	16 855,34 €

Dans un but commercial,

- ✓ le lot 8 a bénéficié d'une remise de 1 000 € TTC
- ✓ le lot 11 a bénéficié d'une remise de 1 500 € TTC

OBJET 522 : ESTIMATION DE LA PARCELLE ZO 89

Le Maire rappelle que la parcelle ZO 84 située ZA les Trussots à L'Hermenault et d'une contenance de 2 724 m² a été acquise en 2008 pour 43 160 €.

Cette parcelle a récemment été scindée en deux parties comme suit :

ZO 88 : 1 074 m²

ZO 89 : 1 650 m²

La parcelle ZO 88 contenant l'atelier relais vient d'être vendue. Afin de sortir ce bien de l'inventaire communal il convient d'estimer les parcelles ZO 88 et 89 pour un montant total de 43 160 €.

Après délibération, le Conseil Municipal estime les parcelles :

ZO 88 de 1 074 m² à 40 160 €

ZO 89 de 1 650 m² à 3 000 €

OBJET 523 : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Suite à la division de la parcelle ZO 84 acquise en 2008 pour 43 160 €, le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédits comme suit :

Section d'Investissement

Recette

2138-041 - Autres constructions 3 000 €

Dépense

2111-041 – Terrains nus 3 000 €

OBJET 524 : BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 4

Suite à la vente de la parcelle ZO 88, le Conseil Municipal décide de procéder à l'ouverture de crédits comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépense

042 – Opération d'ordre de transfert entre section 40 160,00 €

Recette

775 – Produits des cessions d'immobilisations 40 000,00 €

042 – Opération d'ordre de transfert entre section 160,00 €

Section d'Investissement

Dépense

040 – Opération d'ordre de transfert entre section 160,00 €

Recette

040 – Opération d'ordre de transfert entre section 40 160,00 €

024 – Produits des cessions d'immobilisation - 40 000,00 €

OBJET 525 : BUDGET LOTISSEMENT - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire informe qu'une anomalie comptable a été détectée sur le budget lotissement. Le Conseil Municipal décide de procéder à la réduction de crédits suivants :

Section d'Investissement

Dépense

1641 – emprunt -0,48 €

Recette

33586 – 40 – Stock frais financiers - 0,48 €

OBJET 526 : TRAVAUX DE PRÉSERVATION DES PIGEONNIERS DE LA GRAND COURT

Le Maire rappelle que les étudiants en BTS SCBH du Lycée Notre Dame se proposent de réaliser l'étude, la construction et la pose de la charpente de deux Pigeonniers de la Grand Court. A charge pour la Commune l'achat des matériaux et la partie maçonnerie.

Après avoir pris connaissance des devis de maçonnerie, le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que des étudiants en CAP puissent assurer la pose des tuiles.

OBJET 527 : RÉVISION DU LOYER 11 BIS RUE DE LA GAZELLERIE

Le locataire du 11 bis rue de la Gazellerie quitte son logement à compter du 31 août 2012. Le Maire propose de réviser le loyer.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, fixe à 361 € le montant du loyer mensuel du logement situé 11 bis rue de la Gazellerie.

OBJET 528 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE ANNEXE DE L'ÉCOLE JULES VERNE POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Après délibération, le Conseil Municipal

- ✓ Décide de transférer la bibliothèque communale dans l'annexe de l'école Jules Verne prévue à cet effet.
- ✓ Autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une annexe de l'école Jules Verne faite par le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne.

OBJET 529 : REMBOURSEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU CENTRE DE LOISIRS POUR L'ANNE SCOLAIRE 2010/2011

Cette délibération annule et remplace la délibération 453 en date du 7 décembre 2011.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Pays de L'Hermenault a mis à disposition de la Commune de L'Hermenault son centre de loisirs situé à L'Hermenault pour assurer le service de restaurant scolaire pour l'année scolaire 2010/2011.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à rembourser à la Communauté de Communes du Pays de L'Herminault, les charges de fonctionnement qui lui incombent

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le Maire informe que l'ATESAT (l'assistance technique de l'Etat) cessera son activité d'ici à la fin de l'année. La Commune aura alors la possibilité de devenir actionnaire de la Société Publique Locale. Il conviendra d'en délibérer dès que la SPL sera créée, soit fin septembre.
- ✚ Des travaux supplémentaires de peinture vont être réalisés salle du Jary
- ✚ Le Docteur POUPLET a adressé un courrier à chaque élu de la Communauté de Communes du Pays de L'Herminault afin que le projet de maison médicale sur L'Herminault puisse être porté par l'intercommunalité.
- ✚ Un riverain de la route de Saint Martin se plaint de la vitesse et de la dangerosité de la route départementale. L'Agence Routière Départementale effectuera un comptage du trafic et des mesures de vitesses courant octobre. Une réunion avec l'ARD suivra ce comptage pour envisager des solutions.
- ✚ Le terrain de pétanque à la Charmille n'est pas assez damé. L'entreprise ayant réalisé les travaux sera contactée.
- ✚ Le Conseil Municipal s'interroge sur le bien fondé de cumuler 8 vestiaires (4 pour la salle de sport et 4 pour le foot) sur l'espace du terrain de sport de Beaulieu. IL semblerait judicieux de mutualiser l'existant dans un souci de bonne gestion (loyer, forfait pour consommation, etc...)
- ✚ Les travaux de busage rue de l'Abbaye devraient s'effectuer courant septembre
- ✚ Les poubelles jaunes de l'air de pique-nique à la Grand Court ont disparues
- ✚ Une ligne basse tension dans un pré à côté de la Grand Court se trouve dans un chêne.
- ✚ Comme chaque été, le Bois de Beaulieu est victime de circulation de scooter à toutes heures du jour et de la nuit. Un arrêté devra être pris

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 520 au n° 529

DORMEGNIES Chantal	HAUGMARD François Xavier	GEFFARD Gilbert
NOIRAUD Marie-Hélène	RABILLER Patrice	GARNIER Thierry
RIVIERE Marie-Cécile	FAUCONNIER Catherine	RENAUD René

MARCINIAK Sandy	CHIRON Bruno	FIOLLEAU Anne
LAROCHE Jacques	GILLIER Patrice	